

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/06/2016

Réception par le Prefet : 14/06/2016

Publication : 17/06/2016



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-6-8-1

Séance du vendredi 10 juin 2016

### **CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES COLLEGE SAINT EXUPERY À MULHOUSE**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

**EXCUSE AVEC PROCURATION :**

M. SCHELLENBERGER donne procuration à Mme LUTENBACHER

**ABSENTS :** MM. DELMOND, HEMEDINGER, Mme SCHMIDIGER, M. VOGT

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles R216-4 à R216-19 du Code de l'Éducation relatif à l'attribution des concessions de logement aux personnels de l'État dans les établissements publics locaux d'enseignement,
- VU l'article 21 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale modifié par la loi n°2007-209 du 19 février 2007,
- VU la délibération du Conseil départemental n° 2015-7-8-2 du 16 octobre 2015 relative au fonctionnement des collèges publics en 2016 et donnant délégation à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

Fixe la situation des concessions de logement par nécessité absolue de service dans le collège SAINT EXUPERY à MULHOUSE, conformément au tableau ci-dessous :

LOCALISATION de tous les appartements disponibles		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession
		nombre de pièces	surface		
1)	125, rue de l'Île Napoléon Rez de chaussée	5	117m2		Principal adjoint
2)	125, rue de l'Île Napoléon 1 <sup>er</sup> étage gauche	4	105m2		Conseiller principal d'éducation
3)	125, rue de l'Île Napoléon 2 <sup>ème</sup> étage gauche	4	105m2		Principal
4)	125, rue de l'Île Napoléon 1 <sup>er</sup> étage droite	4	105m2	Agent ATTEE	
5)	125, rue de l'Île Napoléon 2 <sup>ème</sup> étage droite	4	105m2	Agent ATTEE	

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité